



- Aux USCBA/URCBA
- A la CEF/CFC et CE UFR
- Aux élus CSE
- Aux DS et DSC

Montreuil, le 21 novembre 2023

Cher (e) s Camarade(s),

Dans le cadre de notre plan de formation, le collectif fédéral Formation Syndicale vous invite à participer à une journée d'étude intitulée « **Souffrance des représentant(e)s du personnel : comment y faire face ?** » animée par le groupe 3E.

Surcharge de travail, manque de temps, de moyens, conflits entre élus ou au contraire trop de solitude ... De nombreux signes doivent vous alerter pour prendre soin de vous et pouvoir porter les intérêts des salariés. Réfléchissons ensemble pour vous protéger et vous faciliter les choses.

Ainsi, nous vous proposons d'échanger sur ce thème, le :

Mardi 23 janvier 2024
au complexe CGT, salle Louis Saillant – Noyau B - RH.
Accueil : 8h00 Début des travaux prévus pour 9H00.

*A l'issue de cette journée, nous vous proposons de participer à la projection du film confédéral « Perdre sa vie à la gagner » à 18h30 dans la salle Georges Séguy suivi d'un débat avec la présence de **Sophie BINET**, secrétaire générale de la CGT*

Pour information, vous pouvez vous inscrire également sur notre site dédié à la formation syndicale à l'adresse suivante : <http://fncsba.com/formationsyndicale/>

Cette formation est prise en charge sur la formation économique, sociale, environnementale et syndicale (0.016 %) ou sur les heures de délégation.

Rappel : la demande d'autorisation d'absence (ci-joint) auprès de l'employeur est à faire un mois avant la date du début du stage soit avant le 23 décembre 2023.

Ci joint le bulletin d'inscription à retourner le plus rapidement possible

Dans l'attente de votre inscription, recevez cher(e)s camarades, nos salutations les plus fraternelles.

FRANCOIS Jean Pascal

Administrateur

FNSCBA

Fédération Nationale des Salariés de la Construction – Bois – Ameublement

Case 413 – 263 rue de Paris 93514 MONTREUIL Cedex – Tel : 01 55 82 85 02/Fax : 01 48 59 10 37 – CCP4115-22 M Paris
Boîte aux lettres (e-mail) : construction@cgt.fr – Site internet : www.construction.cgt.fr



« Souffrance des représentant(e)s du personnel : comment y faire face ? »

Le mardi 23 janvier 2024 à Montreuil

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ville et code postal _____

E-mail : _____ Tel : _____

Entreprise : _____ Groupe : _____

Adresse : _____

Ville et code postal _____

Mandat (s) _____

Je participe à la journée d'étude : Oui Non et à la projection/débat : Oui Non

Restauration :

Je souhaite rester dîner après la projection/débat le 23 janvier 2024 : Oui Non

Hôtel :

J'ai besoin d'une chambre pour la nuit du 22 janvier 2024 : Oui Non

J'ai besoin d'une chambre pour la nuit du 23 janvier 2024 : Oui Non

*** n'oubliez pas de cocher les cases ci-dessus**

Bulletin à retourner à l'attention de Pascal par mail à formation@construction.cgt.fr ou par courrier à l'adresse ci-dessous

FNSCBA CGT

Fédération Nationale des Salariés de la Construction – Bois – Ameublement
Case 413 – 263 rue de Paris 93514 MONTREUIL Cedex – Tel : 01 55 82 85 02 / Fax : 01 48 59 10 37 – CCP4115-22 M Paris
Boîte aux lettres (e-mail) : construction@cgt.fr – Site internet : www.construction.cgt.fr

Votre demande de congé de formation économique, sociale et syndicale est à adresser, à votre employeur, dès que vous êtes d'accord et à minima 30 jours à l'avance.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

*Le congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale, est accordé sur demande des salariés. Il est de droit, sauf si l'employeur estime, après avis du CSE, que l'absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise. **Tout refus doit être motivé et notifié à l'intéressé dans les huit jours qui suivent le dépôt de la demande.** En cas de litiges, le salarié peut saisir le conseil des prud'hommes statuant en référé.*

000

Nom et prénom du salarié

Adresse

Code Postal et Ville

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur
de l'entreprise ou de l'établissement

.....

Adresse

Code Postal et Ville

A....., le /.... /....

Objet : demande de congé de formation économique, sociale, environnementale, et syndicale

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L.2145-5-6 et suivants du Code du Travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise

du [date de début de la formation] au [date de fin de la formation],

en vue de participer à une formation économique, sociale, environnementale et syndicale organisée par « La formation syndicale CGT » est un organisme agréé.

Je vous rappelle que conformément à l'article L 2145-6 du code du travail modifié par l'ordonnance N°2017-1386 du 22 Septembre 2017 (V), le salarié bénéficiant du congé de formation économique, environnementale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.

L'employeur verse les cotisations et contributions sociales afférentes à la rémunération maintenue.

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

[Signature]